

Petit-Manoir au CCJL (Conseil Communal de la Jeunesse Lamentinoise)

Le **vendredi 15 décembre 2023**, a eu lieu l'installation des nouveaux membres du Conseil Communal de la Jeunesse Lamentinoise (CCJL).

Le collège Petit -Manoir comptait **5 représentants**, dont 2 encore scolarisés au sein du collège en classe de 4^{ème} pour l'année 2023-2024. Les autres membres sont maintenant des lycéens. Ils siègent au côté de représentants du collège Moutachy. A cette occasion, ils ont fait la connaissance de certains membres sortants du CCJL.

Pour rappel, en fin d'année scolaire 2023, **le vendredi 02 juin 2023**, de 7h à 11h, se sont déroulées les premières élections au sein du collège Petit-Manoir pour le renouvellement des membres du CCJL.

Qu'est-ce que le Conseil Communal de la Jeunesse Lamentinoise (CCJL) ?

Il s'agit d'une instance de participation créée le 26 janvier 2003 dans la commune du Lamentin afin de permettre à la municipalité d'établir une concertation avec les jeunes de manière à impulser sa politique jeunesse en associant les acteurs du territoire. Véritable outil de socialisation, lieu d'expérimentation et d'apprentissage de la citoyenneté, cette instance représente pour les jeunes une opportunité de développer des compétences psychosociales qui leur seront utiles tout au long de leur vie.

Seuls les élèves du niveau 5^{ème} et 3^{ème} ont voulu saisir cette chance en se présentant aux élections du 02 juin 2023.

Ainsi **les membres retenus** sont les élèves suivants :

Niveau 5ème	Niveau 3ème
CUENO LIBON Mathis TUNIS Noëm RIDONY Nathan CINCINNATUS Thaïlysse ANTHONINO Pierre HELAMANY Evann	RHINAN Maïka VALBERT Thomas JOSEPH AUGUSTE Alicia LAUZZEA Kenzo

Installation des membres du CCJL



De la gauche vers la droite les représentants du collège Petit-Manoir présents:

CUENO-LIBOS Mathis, VALBERT Thomas, JOSEPH-AUGUSTE Alicia, RHINAN Maïka, TUNIS Noëm



Les membres accompagnés de leurs parents. Merci

Le vote du 02 juin 2023



Les élèves sont placés en situation réelle. Ils vivent l'élection comme cela se fait pour une élection municipale.

La salle audio-visuelle a été aménagée de 4 isoloirs dont un pour les élèves en situation de handicap et un parcours précis est à suivre pour voter dans une urne transparente.

Le bureau de vote étaient composés de quelques élèves de 4^{ème} et de 5^{ème} qui assuraient les différents rôles de président, d'assesseur et s'assuraient du bon déroulement du vote.

Chaque électeur détenait une carte factice d'électeur qui étaient tamponnée suite au vote.

Un procès- verbal a été fait à l'issue du dépouillement.



En cette nouvelle année, nous leur souhaitons deux belles années riches en apprentissage, en expérimentation. Qu'ils profitent pleinement de cette belle expérience !

Mme JEAN-LOUIS